Image not found or type unknown

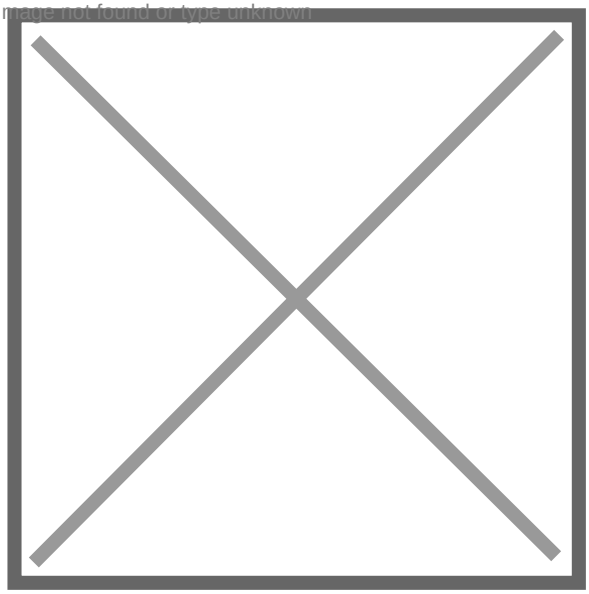

Refus d'embarqué sur un vol tunisair

Par **drepou**, le **19/06/2009** à **13:57**

Bonjour,

Le 5 mai 2009 ma copine c'est vu refusé l'embarquement (au comptoir d'enregistrement des bagages de la copanie) sur un vol a destination de djerba sous pretexte qu'un visa est necessaire pour les ressortissant polonais dans le cadre d'un voyage organisé par un tout opérator (vol + hotel). Elle ne disposais pas de visa sur son passport et nous avond protesté qu'aucun visa n'est nécessaire.

Aucun visa n'est nécéssaire comme l'atteste ce documment et la confirmation du consulat de tunisie.

http://www.amb-tunisie.fr/info/article.php3?id_article=124

Nous avons demandé une indémenisation au près de notre voyagiste lastminute en invoquant la loi sur l'obligation d'un voyage a forfait sans résultat. Le voyagiste rejette la faute sur l'aéroport et refuse tout indémennisation.

Nous souhaitons faire une action en justice mais nous ne savons pas qui attaquer LastMinute ou l'aéroport.

Pouvez vous nous informer de qui est responsable dans une tel situation.
En vous remerciant yohan

Par **Marion2**, le **19/06/2009** à **14:03**

BOnjour,

Vous avez acheté votre voyage chez "Last Minute", il faut donc vous retourner contre eux.

Ensuite à eux de se retourner contre l'aéroport.

Cordialement et bonne chance.

Par **drepou**, le **19/06/2009** à **16:31**

Merci Laure,

ca confirme ce que je pensais et ce que m'as dit l'aéroport de lyon.

Last Minutes m'as repondu que ce n'était pas de leur ressort et qu'il ne sont pas réponsable du personnel de l'avion.

Pour moi j'ai pris un forfait je vais donc me retourner contre le voyagiste Lasminute

Par **Marion2**, le **19/06/2009** à **17:14**

Bonne chance à vous.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés